

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

PROJET D'ETABLISSEMENT 2014-2020

SOMMAIRE

Introduction	P. 3
I – Contexte	P. 4
A - Contexte politique et socio-économique	
B - Contexte culturel	
C - Cadre institutionnel	
D - Missions générales : textes ministériels et schéma départemental	
E - Les valeurs du Conservatoire de Musique	
F - Les organes de la concertation	
II – Diagnostic	P. 10
A - Les enseignements spécialisés	
B - L'éducation artistique et culturelle	
C - Les publics	
D - Les partenariats	
E - La saison musicale	
F - Les ressources	
a)humaines	
b)financières	
G - Les sites d'enseignement	
a)Les locaux	
b)La vie sur les sites	
H - Les outils pédagogiques au service de la pratique musicale	
a)La parthèque	
b)Le parc instrumental	
c)Les outils du suivi pédagogique	
d)Autre parc matériel	
III – Préconisations et Perspectives	P. 25
A - Des enseignements renforcés et diversifiés au service du « Jouer ensemble »	
a) sur le plan pédagogique	
b) sur le plan artistique	
B - Au service de l'élargissement des publics	
a)Développer les publics	
b)Mener des actions vers des publics empêchés	
C - Pour assumer un rôle d'acteur culturel de qualité et de proximité	
a)La saison musicale un espace d'expression de qualité	
b)Portée par une logique partenariale	
D - Avec une adaptation cohérente des moyens	
a)humains	
b)financiers	
c)techniques : locaux, parthèque, parc instrumental, outils pédagogiques, autre parc matériel	
IV – Communication et Evaluation	P. 32
V – Mise à jour des Règlement Intérieur et des Objectifs des études	P. 32
Conclusion	P. 32

Introduction

Le Projet d'établissement est un **document cadre** qui définit les orientations du Conservatoire pour une période donnée (2014 > 2020). Indispensable pour le **renouvellement du classement « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal »**, ce projet de service doit être une déclinaison de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour son service Conservatoire et validé par le Conseil communautaire.

Garant de la qualité de l'enseignement dispensé, d'une organisation territoriale cohérente, de l'équité d'accès des usagers et de la concertation pédagogique, c'est également un gage de reconnaissance et de positionnement à l'échelle régionale.

Destiné aux partenaires et usagers de l'établissement, aux tutelles administratives et pédagogiques, il vise à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre dans une **articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, culturelles et sociales**.

En effet, aujourd'hui, le Conservatoire de musique, structuré autour de ses 6 sites d'enseignement et comptant 635 élèves encadrés par 35 enseignants, se trouve au carrefour de plusieurs univers de référence :

- L'enseignement et la pédagogie : adapter les cursus aux projets des élèves, former des musiciens du XXIème siècle ouverts sur le monde, diversifier l'offre,
- La pratique artistique : privilégier la diversité et le « jouer ensemble », s'ouvrir aux arts de la scène,
- La politique culturelle : développer nos actions dans et hors les murs en lien avec le territoire, en s'appuyant sur des partenariats existants nombreux et ancrés, constituant un « marqueur d'identité » du Conservatoire, un signe fort d'ouverture et de lien social sur le territoire et au-delà.
- Le service public : l'accès pour tous en développant les publics, en menant des actions vers des publics éloignés et empêchés¹, en étant au plus près des attentes de la population.

Le projet d'établissement devra également décliner :

- Un **règlement intérieur** précisant les droits, devoirs et missions de chacun (direction, enseignants, équipe administrative) et les règles de fonctionnement c'est-à-dire les droits et devoirs des usagers (inscriptions, scolarité,...), les instances de concertation.
- Un **règlement des études** : l'organisation pédagogique des cursus et de leur évaluation.

Ces textes règlementaires devront faire l'objet d'un affichage dans les locaux.

Pour des raisons internes, le Projet d'Etablissement n'avait pas fait l'objet de mise à jour depuis une dizaine d'années. Il était nécessaire de reprendre ce chantier afin de l'adapter au contexte actuel et solliciter le renouvellement du classement, attribué en 1995.

Ce projet d'établissement 2014-2020 est donc le **fruit de la concertation** menée au sein du Conseil Pédagogique depuis la rentrée 2012-2013, sous la houlette d'une nouvelle direction, qui en a assuré la rédaction ainsi qu'en Conseil d'Etablissement.

¹ Public empêché : personnes privées d'un service du fait d'un handicap ou d'une impossibilité à se déplacer (personnes hospitalisées, incarcérées...).

Public éloigné : personne qui ne fréquente pas le service pour des raisons socioculturelles.

PROJET D'ETABLISSEMENT 2014-2020

I - CONTEXTE

I - A - Contexte politique et socio-économique

Le Bocage Bressuirais est situé au Nord Ouest du département des Deux-Sèvres, à équidistance des agglomérations de Poitiers, Angers, Nantes, La Rochelle ou même Niort (chef-lieu de département). S'étendant sur les cantons de Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant et une partie du canton d'Argenton les Vallées, le Bocage Bressuirais compte 44 communes pour 74 348 habitants (RP 2014 – pop totale - INSEE) et 1 300 km².

Le territoire est caractérisé par des limites communes avec les départements de la Vendée et du Maine et Loire. Il constitue ainsi une porte d'entrée sur la région Poitou-Charentes. Cholet constitue un pôle urbain important aux portes du Bocage Bressuirais qui exerce une forte attractivité (économique, commerciale, services,...) sur la partie ouest du territoire.

Le Bocage Bressuirais est un territoire rural (57,21 hab./km² soit une densité inférieure à la moyenne départementale (Deux-Sèvres : 61,55 hab./km²)) organisé aujourd'hui autour des communes de Bressuire, Mauléon, Cerizay, Moncoutant, Nueil-Les-Aubiers et Argenton les Vallées (59% de la population du territoire est concentrée sur 6 communes dont 27% sur Bressuire).

Depuis 25 ans, le territoire a mis en œuvre une politique de coopération intercommunale favorisant le développement et la valorisation du Bocage Bressuirais. De l'Association pour le Tourisme dans le Bocage Bressuirais à la Communauté d'Agglomération, le territoire a montré la capacité des élus à porter un projet commun et mener des actions sur l'ensemble du territoire.

Le Bocage Bressuirais est également caractérisé par un tissu économique et industriel ancien. Aujourd'hui, on dénombre :

- 3 000 entreprises d'au moins un salarié en activité (source : fichier CCI/CMA 2014),
- 28 715 emplois (2010),
- 32 880 actifs (2010).

Ces éléments ont façonné et caractérisé l'organisation spatiale.

A l'échelle du territoire, la croissance démographique sur les dix dernières années était de +0,6%/ an mais les évolutions sont très contrastées entre les communes (diagonale nord-ouest / sud-est plus attractive).

La population reste globalement jeune mais on observe une tendance au vieillissement sur 24 communes (indice de jeunesse < 1). Entre 1999 et 2009, la pyramide des âges illustre une progression de + 1761 jeunes de moins de 10 ans. On constate également une augmentation du nombre de petits ménages (personnes seules, couples sans enfant, familles monoparentales).

En 2009, le revenu net annuel moyen par foyer fiscal (20 229 €) était inférieur mais proche de ceux de la moyenne du département et de la région (diag ORS 2012) :

- 2.8% des ménages ont un revenu net de moins de 10 000€ en 2011, contre 3.4% et 4% pour les échelles de comparaison.
- A l'inverse plus de 88.6% des ménages gagne plus de 30 000€ net par an dans la lignée des échelles de comparaison (90% ex-territoire Delta Sèvre Argent, 89.6% ex-territoire Cœur de Bocage, 86.3% ex-territoire Argentonais, 85.3% ex-territoire Terre de Sèvre)

Le revenu fiscal médian par unité de consommation* est de 15 969€ en 2010 (soit 3 301€ de moins que le niveau national)

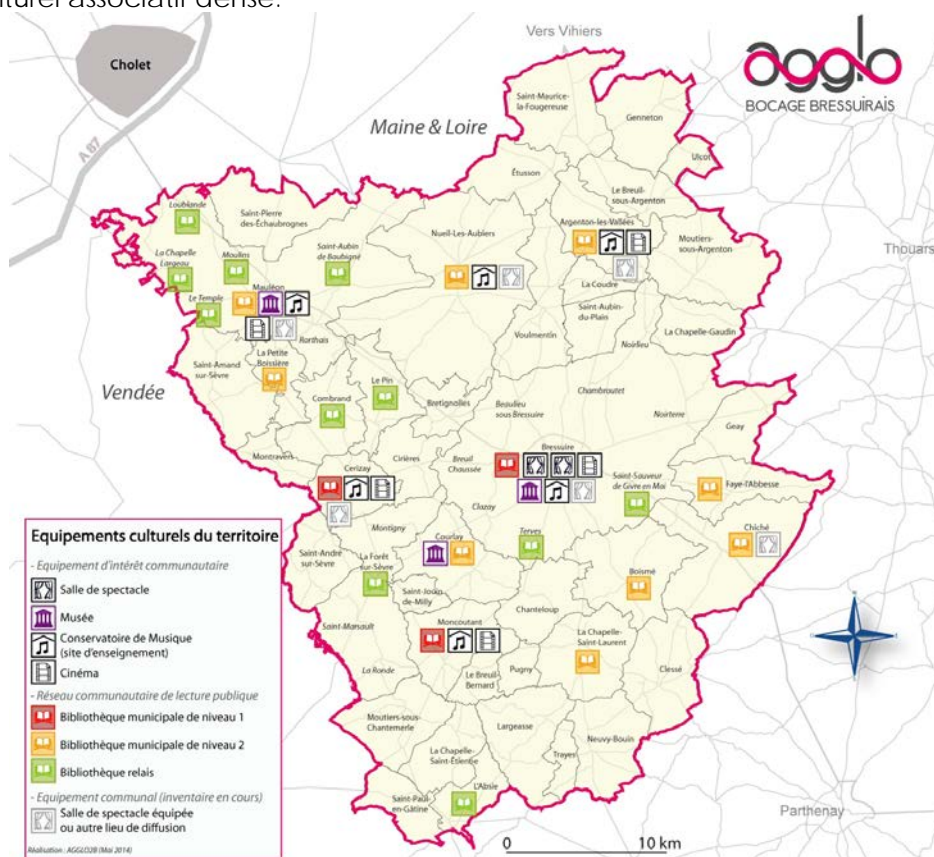
A l'échelle des communes, on constate que 10 d'entre elles ont un taux de ménages très modestes supérieur à 40%. Ces communes se situent essentiellement dans l'Argentonnais. La fragilité du canton d'Argenton les Vallées s'explique essentiellement par ses caractéristiques agricoles et rurales. En effet la baisse des activités agricoles et donc de l'emploi, la légère baisse de la population (-0.6% entre 99 et 2009) et donc des activités (commerces, services...), fragilisent sa population.

Quelques enjeux retenus dans le cadre du SCOT rejoignent directement les questionnements du Projet d'établissement notamment quant à l'attractivité du territoire :

- Affirmer la place de la future Communauté d'Agglomération vis-à-vis des pôles urbains proches (notamment Cholet),
- Consolider les 6 unités urbaines (= « pôles ») = armature structurante (services, commerces, emplois, etc.),
- Renforcement de Bressuire comme pôle principal,
- Définir les équilibres entre ces 6 pôles et les 38 autres communes,
- Faciliter l'installation des jeunes ménages sur le long terme,
- Attirer et fixer les professions qualifiées (cadre),
- Rester attractif pour les jeunes du territoire (fixer les jeunes),
- Assurer la vitalité des centres-bourgs.

I – B - Contexte culturel

Le Bocage bressuirais bénéficie d'un maillage structuré en équipements culturels et d'un réseau culturel associatif dense.



I – C - Cadre institutionnel

I – C – a – Un service public de proximité de l'enseignement artistique

Fruit d'une volonté politique d'offrir aux habitants du Bocage un enseignement musical de qualité et de proximité, l'École de musique intercommunale du Bocage Bressuirais a été créée en septembre 1993 par le Syndicat de Communes du Bocage Bressuirais en rassemblant au sein d'une seule entité les deux écoles de musique municipales (Bressuire et Argenton-Château) et les différentes offres existantes au sein de certaines communes, en lien avec les différentes associations présentes sur le territoire (Arcup, CSC de Mauléon, Jazz Club des Aubiers...).

Structurée dès sa création autour d'un enseignement décentralisé sur plusieurs sites (Argenton-Les-Vallées, Bressuire, Cerizay, Mauléon), elle obtient en 1995 l'agrément du Ministère de la Culture.

Par l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements publics d'enseignement de la musique, elle devient Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. En septembre 2006, l'offre d'enseignement est élargie à Moncoutant.

I – C – b – Un service de la Communauté d'Agglomération Agglo2b

Avec la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais le 1^{er} janvier 2014, le Conservatoire de musique est un service du Pôle 2 « Stratégie, prospective et animation territoriale ».

La Communauté d'Agglomération s'est dotée de nombreuses compétences (obligatoires et optionnelles) et plus particulièrement sur le plan culturel, elle gère :

- un conservatoire de musique intercommunal,
- un réseau de 24 bibliothèques,
- une programmation de spectacle vivant sur l'ensemble du territoire, avec action culturelle et résidences d'artistes,
- les musées.

Elle apporte également son soutien à des festivals reconnus d'intérêt communautaire et à des manifestations culturelles.

Une instance de concertation politique « Commission n°5 – Culture » a été mise en place sous la présidence de la Vice-présidente en charge de la Culture. Réunissant une vingtaine d'élus, elle a pour rôle de définir les orientations de la politique culturelle du territoire.

Les Bureau et Conseil communautaires sont les instances délibératives.

I – D - Missions générales : textes ministériels et schéma départemental

I – D – a. : Les enjeux du Projet d'Établissement : Arrêté du 15 décembre 2006 :

L'Arrêté du 15 décembre 2006, fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, décrit les missions communes aux trois catégories de conservatoires (à rayonnement intercommunal, départemental, régional), les établissements doivent établir **un projet d'établissement et en fixe les enjeux** :

- 1) Le projet d'établissement s'inscrit en cohérence avec le schéma départemental de développement des enseignements artistiques et le plan régional de développement des formations professionnelles,
- 2) Il est validé par la collectivité et présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels, favorisant l'interdisciplinarité, ainsi que le plan pluriannuel de réalisation,

- 3) Il s'inscrit dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique, qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers et la concertation pédagogique,
- 4) Il favorise la dynamique de réseau.

I – D – b. : Les missions du Conservatoire : Arrêté du 15 décembre 2006 :

L'Arrêté rappelle également les missions communes aux trois catégories de conservatoire :

- 1) Dispenser un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus,
- 2) Proposer l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire,
- 3) Développer les pratiques artistiques des amateurs,
- 4) Participer à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prendre part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement.
- 5) Assurer la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et entretenir des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.
- 6) Jouer un rôle de centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

... ainsi que les missions propres aux conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal :

- dispenser l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou art dramatique) et au moins les deux premiers cycles du cursus,
- assurer le troisième cycle de formation des amateurs (CEM) et dispenser, par convention avec des conservatoires à rayonnement départemental ou régional, tout ou partie du cycle d'enseignement professionnel initial CEPI,
- développer les pratiques collectives,
- inclure les démarches de création,
- mettre en place des classes à horaires aménagés (CHAM),

** Nota sur la Danse : L'établissement doit garantir :*

- l'enseignement d'une des disciplines chorégraphiques par a minima un Diplômé d'Etat en danses classique, contemporaine et jazz ;
- des enseignements pratiques et/ou théoriques en relation avec le patrimoine chorégraphique et les démarches de création.

*** Nota sur l'Art dramatique : L'établissement doit garantir :*

- un premier cycle de détermination et un deuxième cycle consacré à l'enseignement des bases, en relation avec le répertoire théâtral et les démarches de création et, le cas échéant, la mise en place des activités d'éveil théâtral.

I – D – e. : Les ressources du Conservatoire : Arrêté du 15 décembre 2006 :

PEA pour le CEPI :

Les conservatoires à rayonnement régional et à rayonnement départemental disposent pour assurer les enseignements et, en particulier, ceux du cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI), en musique, dans chaque discipline enseignée, d'au moins un enseignant appartenant au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ou titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés ;

Une équipe de direction et du personnel administratif et technique :

Pour la mise en œuvre du projet d'établissement, les établissements se dotent d'une équipe de direction et du personnel administratif et technique permettant d'assurer les missions de leur catégorie.

Des locaux spécifiques et adaptés :

De plus, ils disposent de locaux spécifiques, adaptés et équipés pour les spécialités et disciplines représentées ainsi que des moyens matériels correspondants.

I – D – f. : Le schéma de développement culturel des Deux-Sèvres (volet pratique, enseignements et éducations artistiques des amateurs) en date du 22 décembre 2006

Le dispositif d'aide du Conseil Général créé en 1991 a été modifié à plusieurs reprises, afin de stimuler l'intercommunalité des établissements, la décentralisation des enseignements artistiques et l'action culturelle locale.

Le Conservatoire de musique du Bocage Bressuirais se situe pleinement dans ces préconisations et de ce fait, a toujours été suivi par le Conseil Général, à travers l'octroi d'une subvention conséquente.

I – E - Les valeurs du Conservatoire de musique

En cohérence avec le terreau du Bocage qui lui a donné naissance, le Conservatoire de musique s'est au fil du temps forgé une identité propre, qui en fait un établissement unique, résultat du triptyque :

« un territoire + une équipe = un projet »

et que l'on ne pourrait donc transposer ailleurs.

Aussi, cette identité propre se fonde sur les valeurs suivantes :

- **la diversité culturelle** : toutes les esthétiques sont représentées sans hiérarchie entre elles et se nourrissant les unes les autres,
- **l'ouverture** : sur les plans artistiques, culturels et sociaux, en s'appuyant sur des partenariats,
- **le plaisir** : le moteur de la motivation, alimenté par la pédagogie de projets,
- **l'innovation** : fruit de la concertation pédagogique, c'est le moteur qui adapte notre enseignement aux réalités (atouts et contraintes) de la société en général, de notre territoire en particulier.
- **le musicien de son territoire** : former des musiciens autonomes qui irriguent au sein du Conservatoire et dans leurs pratiques associatives la vie du Bocage,

I – F – Les organes de la concertation

La concertation autour du Projet d'Etablissement s'exerce à 2 niveaux :

- En Conseil Pédagogique, qui réunit 1/3 des enseignants, toutes les 6 semaines, désignés par eux-mêmes en réunion de rentrée,
- En Conseil d'Etablissement, qui réunit toutes les composantes de l'Etablissement : Elus – Usagers – Techniciens, deux fois par an environ.

Sur avis de la Commission Culture, il a été proposé la composition suivante du Conseil d'Etablissement :

- Le Président ou la Vice-Présidente,
- 6 élus de la Commission Culture représentant les 6 sites d'enseignement et 3 autres élus intéressés. Sur ce mandat, il s'agit de : Dany Bonnet (Argenton-Les-Vallées), Marie Jarry (Bressuire), Rachel Merlet (Cerizay), Isabelle Pannetier (Mauléon), Estelle Bossard (Moncoutant), Serge Bouju (Nueil-Les-Aubiers) pour les 6 sites et Jany Rouger (St Jouin de Milly), Marie Gauvrit ou Bernard Arnaud (La Chapelle St Laurent), Francette Diguët (Courlay),
- La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle 2,
- La Directrice du Conservatoire de musique,
- Les 2 coordinatrices (pédagogique et culturelle),
- 4 enseignants du Conseil Pédagogique (titulaires ou suppléants),
- 2 représentantes de l'équipe administrative,
- Le Président de l'APE,
- 1 représentant des parents d'élèves,
- 1 représentant des élèves de + de 25 ans,
- 1 représentant des élèves de – de 25 ans.

Le mandat est proposé sur 3 ans. Un appel à candidature a été lancé pour les représentants des usagers.

Il est à noter que l'Association de Parents et d'Elèves Tempo et Cadenza qui a accompagné la vie quotidienne du Conservatoire dès sa création, s'est dissoute en 2013. Elle trouvait difficilement sa place depuis que la saison musicale avait été reprise en gestion directe par le Conservatoire en 2009.

Aucun relais ne s'est manifesté pour donner un nouveau souffle à l'Association.

PROJET D'ETABLISSEMENT 2014-2020

II – DIAGNOSTIC

II – A – Les enseignements

Ce tableau synthétise les forces et faiblesses de la proposition d'enseignement du conservatoire dans sa globalité.

FORCES	FAIBLESSES
Enseignement de toutes les esthétiques musicales (musiques anciennes, traditionnelles, classiques, actuelles) Des effectifs en augmentation : - Des classes complètes (piano, guitare, batterie), - Des demandes constantes ou en augmentation (violon trad, clarinette, saxophone, éveil, technique vocale...)	Inexistence de certaines classes : anches doubles, contrebasse, tuba... Des classes aux effectifs fragiles : luth, harpe, violoncelle, cornemuse, cor d'harmonie, trombone, trompette, orgue, percussions classiques, accordéon chromatique Déséquilibre entre les classes complètes et les classes fragiles : - Au détriment des pratiques collectives d'orchestres (symphonique et à vent) - Au détriment d'une cohérence pédagogique sur les ateliers musicaux.
Enseignement sur les 3 cycles + CEPI + découverte pour les plus petits	
Enseignement fondé sur un apprentissage global autour du triptyque : formation musicale / instrument / pratique collective, conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique	
La cohérence des contenus pédagogiques sur les sites décentralisés...	mais parfois difficile à maintenir par rapport aux effectifs sur les sites décentralisés
Le « Jouer ensemble » au cœur de l'apprentissage, conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique	
Les « Premières scènes » : des temps modestes de partage de la musique nécessaires dans l'apprentissage	Les « Premières scènes » : contenu à retravailler : - Illustrer la diversité (tendance à voir toujours les mêmes instruments) - Faire en sorte que tous les élèves se produisent
Processus d'évaluation cohérent par rapport aux apprentissages et structuré, accordant la part belle au contrôle continu	
Une pédagogie qui croise écriture et oralité, source d'enrichissement	
La transversalité très présente dans les enseignements	Creuser le lien enseignement spécialisé / Education musicale en milieu scolaire
La pédagogie de projet comme moteur de la motivation, très présente	
Organisation des cursus adaptée à la réalité en milieu rural (2 temps de présence en cycle 1 - 3 temps en cycle 2)	
Les connexions avec le milieu scolaire	Les connexions avec le milieu scolaire

primaire	collège et lycée
Les résultats obtenus par les élèves présentant la musique en option au Bac et préparés via le cours de culture musicale	Clarifier notre rôle : un apport mais pas une préparation
	Le règlement intérieur daté
	Les objectifs des études désuets : besoin de valoriser le savoir-être autant que le savoir-faire + poser les objectifs des pratiques collectives
	Rapport aux arts de la scène insuffisant : dimension artistique au-delà de la musique
	Rapport à la danse, notamment traditionnelle, insuffisant pour mieux appréhender le rapport au rythme
	Balbutiement de la MAO (musique assistée par ordinateur), langage de création contemporaine et outil pédagogique du XXIème siècle
	Temps d'accompagnement insuffisant (en piano, en musiques anciennes, en musique de chambre)

II – B – L'Éducation artistique et culturelle

Depuis sa création et pour offrir un accès à la musique pour tous, le Conservatoire déploie un dispositif très important d'éducation musicale à l'école (EMMS), financée par les Communes du Bocage Bressuirais, en adéquation avec les projets d'établissement et de classes, co-construits avec les professeurs des écoles.

FORCES	FAIBLESSES
Une offre en EMMS très déployée sur le Bocage (1250h/an)	Mais des inégalités d'accès en fonction des commandes des Communes
La co-construction avec les écoles et le lien avec l'IEN	
Le Parcours Educatif Artistique et Culturel qui permet de se ressourcer au contact d'artistes Le Projet Fédérateur avec les collègues, financé par le Conseil Général	
Les 2 expériences d'Orchestre à l'École : - Cuivres à l'École J Ferry de Bressuire - Trad à l'École Ernest Pérochon de Courlay	
Un véritable savoir-faire des musiciens intervenants sur la pédagogie de groupes	
	L'impact négatif de la réforme des rythmes scolaires sur les plages horaires d'intervention
	Lassitude liée au temps passé sur la route (impossibilité pour un musicien-intervenant d'occuper un temps plein dans le Bocage), sensation d'isolement : → usure et très forte rotation chez les musiciens-intervenants

II – C – Les publics

Les publics du Conservatoire regroupent quatre réalités distinctes :

- Les usagers inscrits au sein du Conservatoire : soit 644 élèves en 2014-2015,
- Les bénéficiaires des interventions en milieu scolaire, soit 66% des 6000 élèves scolarisés sur le Bocage bressuirais,
- Les usagers 'indirects' bénéficiant des actions menées dans le cadre des partenariats et prestations,
- Le public des concerts proposés dans le cadre de la saison musicale et lors des invitations par des organisateurs extérieurs (public non-évalué, se comptant en plusieurs milliers de personnes).

Analyse des usagers inscrits :

FORCES	FAIBLESSES
	< 1% de la population du territoire
Un équilibre intéressant entre < 25 ans : 81% d'élèves > 25 ans : 19% d'élèves	Une tendance au tassement tout en restant dans la moyenne (647 élèves en moyenne sur 17 ans) – Maxi 709 – Mini 616
Une activité d'enseignement répartie sur les 6 sites : 7% Argenton-Les-Vallées 56% Bressuire 14 % Cerizay 7% Mauléon 10% Nueil-Les-Aubiers 5% Moncoutant 1% Extérieur (principalement CEPI)	Des dynamiques de fréquentation inversées : Argenton-Les-Vallées : -53% Bressuire : constance Cerizay : -35% Mauléon : -54% Moncoutant : +17% Nueil-Les-Aubiers : + 55% Extérieurs : baisse -2% Le tout représentant un écart maxi 50 élèves
Une activité d'enseignement principalement initiale (cycles 1 et 2) : Cycle 1 : 64% Cycle 2 : 17% Cycle 3 : 1% (CEPI inclus) Hors cursus : 18% : important lié aux pratiques collectives notamment chorales avec participation des adultes	Un schéma pyramidal « classique » dans les Conservatoires : - Hémorragie à l'adolescence - Facteur aggravé en milieu rural par la perte des cycles 3 après le bac (inscriptions dans les Conservatoires des villes universitaires régionales) - Manque d'information sur les possibilités de jouer après le CMBB
Répartition socioprofessionnelle // au regard recensement de 2008 de la circonscription° Professions intermédiaires : 37,5% // 9.5% Cadres - prof° sup-artisans-comm-chefs ent : 26,5% // 6.7% Employés-Ouvriers : 24% // 36.3% Agriculteurs : 4% // 3.4% Retraité : 5% // 32,3% Sans activité : 3% // 11,8%	Des actions à mener vers les publics empêchés (personnes âgées, personnes en situation de handicap...)
Réduction accordée aux élèves > 25 ans investis dans les pratiques collectives Les aides aux pratiques culturelles accordées par certaines collectivités	Nombreuses questions et problématiques liées à la politique tarifaire : -accessibilité sociale - les lycéens internes sur Bressuire domiciliés hors agglo

	-Tarification élevée pour les adultes au rôle moteur dans les pratiques collectives - Revoir la liste des pratiques collectives donnant droit à la réduction et définir des critères
Des alternatives collectives pour compenser le temps réduit du cycle 1	20 mn de cours en cycle 1

Les usagers indirects, via les prestations (encadrement de pratiques collectives par le Conservatoire facturé aux tiers) :

Tiers	Nb inscrits	Nb concerts	Autres actions	Nb spectateurs
Cant'Amus	40	13	2 collectages	2800
Egaye	45	5	8 (enregistrement, sorties...)	800
Coccinelle	35	7	Livre CD	2000
Chœur de Chambre 79	52	15		3700
Union musicale Cerizay				
Total				

II - D - Partenariats :

FORCES	FAIBLESSES
<p>Multiplés, variés : une « marque de fabrique » du Conservatoire, structurante pour nos actions - prolongement de nos missions : <u>Exemple</u> : la diffusion offerte sur les festivals aux productions du Conservatoire</p>	-Le lien avec les pratiques d'harmonie et banda
<p>A destination d'acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institutionnels (services de l'Agglo2b, communes, ...) - Etablissements scolaires de tous niveaux : du primaire au lycée - Associatifs culturels - Amateurs et professionnels 	- Développer les actions vers les publics empêchés et éloignés
<p>A géométrie variable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bocaine, - Nord-Deux-Sèvres avec les conservatoires du Thouarsais et Parthenay-Gâtine - Région Poitou-Charentes à travers le CEPI (Conservatoires et UCP-Métive) 	
<p>L'implication du Conservatoire au sein du festival Eclats de Voix : mission de conseil artistique et pédagogique et fenêtres pour la diffusion des projets du Conservatoire</p>	
<p>De nombreuses prestations qui parfois se transforment également en partenariats</p>	

II – E – La saison musicale

Les objectifs pédagogiques, artistiques et culturels de la saison musicale ont fait l'objet d'une réflexion en Conseil Pédagogique. Les objectifs ont été validés le 14/02/2013 et complétés le 7/11/2014.

La saison musicale, reflet de nos enseignements et de notre diversité :

- Accorder une place à toutes les esthétiques musicales
- S'ouvrir et croiser avec toutes les disciplines artistiques (théâtre, danse, art plastique...)
- Travailler le lien avec l'Education musicale en milieu scolaire
- Travailler la transversalité des projets afin qu'ils soient plus fédérateurs.

Sur le plan pédagogique : au service des enseignements :

- Place des élèves dans la saison :
Faire en sorte que tous les élèves se produisent au moins 1 fois par an.
Faire en sorte que toutes les classes participent au moins à 1 projet tous les 2 ans.
- Place des enseignants en tant qu'artistes dans la saison :
Se mettre en scène : La vie artistique nourrit les enseignements (en formation musicale, instruments et interventions en milieu scolaire). Se produire en tant qu'artiste change le regard des collègues et des élèves, qui découvrent leur enseignant sous un autre jour, dans toute sa dimension artistique.

- Lien amateurs – professionnels :
Mettre en relation amateurs et professionnels dans une dynamique nourrissante d'enrichissement mutuel.
Créer les conditions d'un véritable partage de la musique.

Sur le plan culturel : le Conservatoire est un acteur du territoire :

- Chercher à croiser les publics,
- Refléter notre ouverture vers de nouveaux publics,
- Co-construire avec les acteurs du territoire : les acteurs culturels et associatifs du territoire ainsi que d'autres écoles de musique. La co-construction augmente la portée du projet et permet de sensibiliser un public extérieur.
- Contribuer à l'accessibilité du Conservatoire et au rayonnement du territoire.

FORCES	FAIBLESSES
La saison musicale est l'espace de réalisation de la pédagogie de projets incluant concerts, spectacles, bals, veillées, réalisation de CD, rencontres d'artistes...	Règlement intérieur qui ne fait pas mention des sorties et voyages dans le cadre de la saison
La saison musicale est un marqueur de notre identité, une philosophie propre à notre établissement	
Des projets qui fédèrent et font école	
Un planning très dense au maximum de ce que l'on peut porter	
Des moyens alloués : sur le plan du personnel (régisseur, coordinatrice culturelle) et financier (financements croisés Région / Département et autofinancement)	
Une forte créativité sur l'ensemble des projets Le Conservatoire positionné comme partenaire sur des créations et résidences d'artistes	Le Conservatoire porte actuellement moins le volet création et résidence d'artistes que par le passé

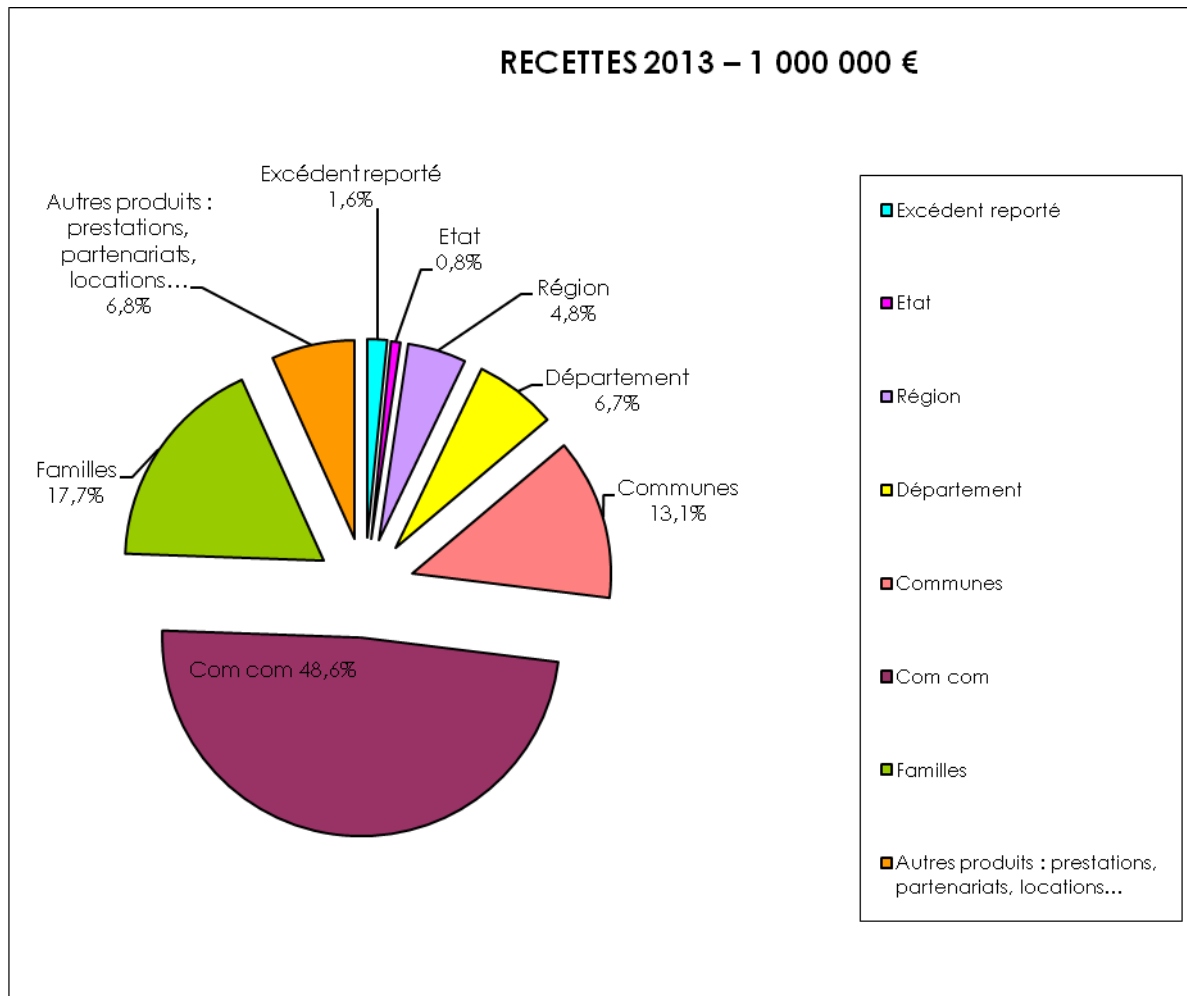
Tarif accessible de la politique tarifaire de la saison	
3 productions discographiques : <ul style="list-style-type: none">- Les Trompe-Oreilles, 2009- Les Dames de Chœur, 2012- Braçàie, en partenariat avec le Conservatoire du Thouarsais et de l'Ecole de musique Parthenay-Gâtine.	

II - F – Les ressources :

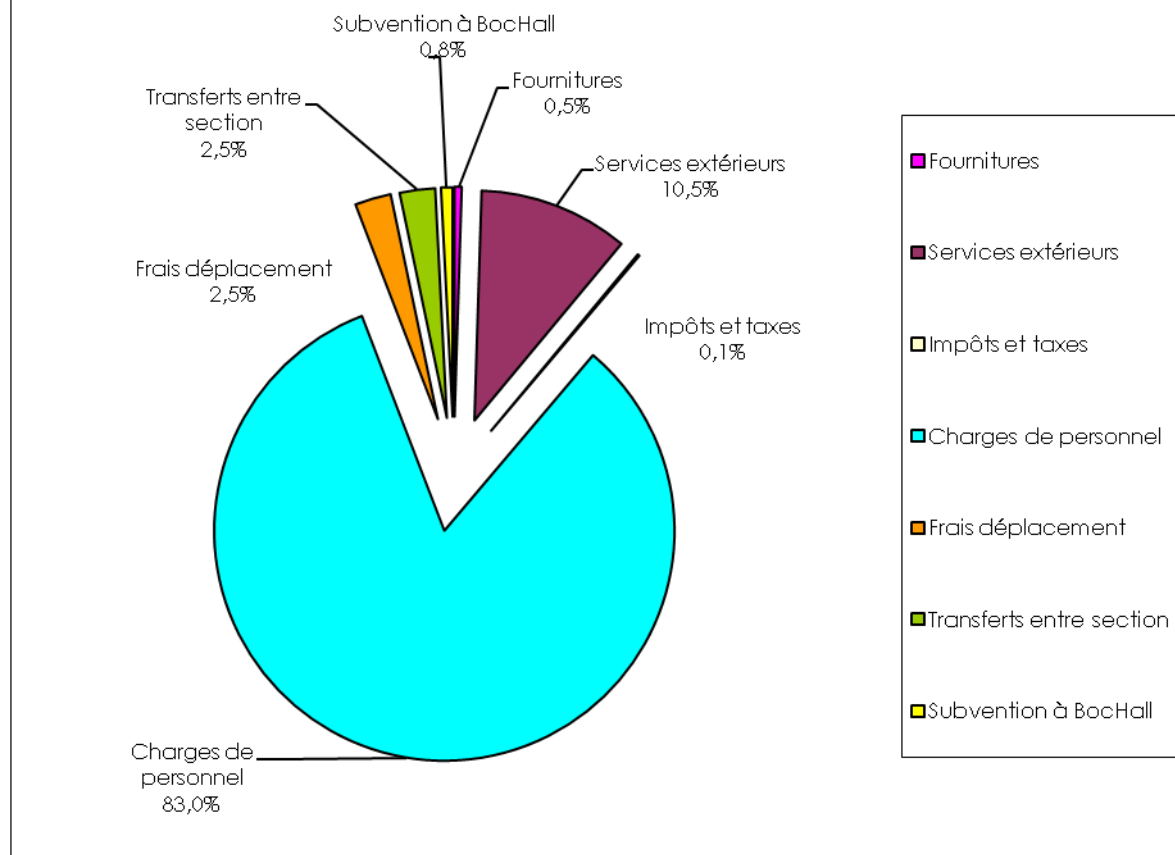
II - H - a - Humaines :

FORCES	FAIBLESSES
<p><u>Direction : 1 ETP</u></p> <p>-Arrivée en août 2012 – Profil développement culturel (DESS direction d'équipement culturel) : direction pédagogique et administrative.</p> <p>- contractuelle.</p> <p>- Assistance des 2 coordinatrices</p>	<p>-Historiquement une rotation incessante sur ce poste</p> <p>→ Besoin de stabilisation</p>
<p><u>L'Equipe administrative : 2 ETP</u></p> <p>-2 agents spécialisés et expérimentés dans leur mission (accueil et vie scolaire // suivi administratif)</p> <p>- stabilité sur ces 2 postes</p> <p>- 100% titulaire</p>	<p>- Difficulté à dégager du temps pour de nouveaux projets, nouvelles missions</p>
<p><u>L'équipe technique : 1 ETP</u></p> <p>-1 régisseur technique en CAE depuis 1/12/14 en CDD de 3 ans</p>	<p>Importante rotation du personnel sur ce poste perçu comme un tremplin</p> <p>Rôle de formation de l'Employeur auprès du CAE</p> <p>Rendre le poste suffisamment attractif pour installer quelqu'un dans la durée</p>
<p><u>L'Equipe pédagogique : 35 enseignants – 20 ETP</u></p> <p>-400h d'enseignement hebdomadaires</p> <p>-66% de titulaire – 34% de contractuel</p> <p>-6 DUMI – 11 DE – 1 CA – 10 DEM – 2 autres diplômes pédagogiques - 4 autres diplômes enseignement général</p> <p>-39% des heures dispensées par AEA 1è CI / 58 % AEA 2è CI / 3% PEA</p> <p>-72 % des heures d'enseignement par les titulaires</p> <p>-Moyenne d'âge : 42 ans</p> <p>- Ancienneté moyenne au CMBB: 11 ans</p> <p>- 43% féminine – 57% masculine</p> <p>- une équipe motivée et investie, aux compétences diversifiées</p> <p>-une envie forte de formation continue chez nombre d'enseignants</p>	<p><u>L'Equipe pédagogique :</u></p> <p>-Des temps de travail très morcelés : 7 agents > 80% - 17 agents < 50%</p> <p>- 24 enseignants sont en situation pluri-employeurs : démultiplication des projets, des réunions</p> <p>→perte d'énergie, difficulté de compatibilité des modes de fonctionnement entre collectivités, difficulté pour les plannings</p> <p>- Pression forte en période de rentrée liée à l'affectation d'heures complémentaires selon les inscriptions – Seule garantie de temps de travail = le temps de création</p> <p>-Temps important passé sur la route, non rémunéré</p> <p>→usure qui s'installe</p> <p>-Aucun titulaire au sein des musiciens-intervenants / fragilité du département EMMS</p> <p>-Des départs en retraite à l'orée 2020 : vigilance sur la transmission de savoir-faire et pérennité des classes</p>

II - F - b - Financières :



DEPENSES 2013 – 1 000 000 €



Coût moyen d'un élève du CMBB par an (base 2013) : 1533€

Données nationales du Ministère de la Culture (base 2008) :

- Coût moyen d'un élève en CRR : 3 399€
- Coût moyen d'un élève en CRD : 2 443€

→ Comme partout ailleurs, ce sont les collectivités locales qui assument la gestion du fonctionnement des conservatoires classés par l'Etat.

FORCES	FAIBLESSES
<p><u>Budget Fonctionnement</u> Gestion rigoureuse avec un coût par élève inférieur à la moyenne nationale</p>	<p><u>Budget Fonctionnement</u> 85% budget fonctionnement = masse salariale Reste = fonctionnement courant, saison incluse → coûts de fonctionnement importants liés à la décentralisation → Budget serré sans marge de manœuvre</p>
<p><u>Budget Fonctionnement</u> Soutien financier fort du Conseil Général sur le fonctionnement avec une prime à la décentralisation</p> <p><u>Budget Fonctionnement</u> Soutien financier fort du Conseil Régional sur le cursus CEPI</p>	

<u>Budget Investissement</u> -52 000 € en 2014 pour couvrir des besoins urgents	<u>Budget Investissement</u> -Besoin d'une planification des investissements
--	---

II – G – Les sites d'enseignement

a) Les locaux :

Nous privilégions l'appellation « site » à « antenne » afin d'illustrer notre volonté et notre souci d'offrir une qualité égale d'enseignement quel que soit le lieu où est dispensé le cours. En revanche, les conditions d'accueil diffèrent.

Une procédure d'évacuation des locaux a été mise en place avec formation des agents entre septembre 2013 et septembre 2014, en lien avec le service prévention de la Communauté d'Agglomération. Des exercices auront lieu 2 fois par an.

FORCES	FAIBLESSES
<p><u>Site de Bressuire :</u> Lien avec d'autres associations culturelles positif au sein de la Maison des Arts pour l'interdisciplinarité, Bâtiment administratif accueillant et adapté, Volumes favorables, Planning d'occupation très chargé, Présence importante d'associations musicales bressuiraises et au-delà</p>	<p><u>Site de Bressuire :</u> 5 salles non accessibles aux PMR (bâtiment Agglo2b) Ensemble de salles non traitées acoustiquement Besoin de sécuriser le bâtiment Agglo (défenses de fenêtre) Besoin de traiter acoustiquement le bureau de direction (discrétion) Besoin de rideaux pour gestion du soleil Besoin d'une signalétique CMBB</p>
<p><u>Site d'Argenton Les Vallées :</u> 2 salles de cours Travaux récents ; amélioration acoustique avec l'installation de la porte intermédiaire, Présence d'une association musicale argentonnaise</p>	<p><u>Site d'Argenton Les Vallées :</u> Manque un hall d'attente Besoin d'une signalétique CMBB Chauffage trop bruyant</p>
<p><u>Site de Cerizay :</u> 4 salles aux Ateliers Beaud, de volumes variables et traités acoustiquement. Usage partagé avec d'autres associations locales (Union musicale, Arcup...) et sportives</p>	<p><u>Site de Cerizay :</u> 2 salles non accessibles aux PMR Besoin d'une signalétique CMBB Problème vertical d'acoustique</p>
<p><u>Site de Mauléon :</u> Travaux planifiés pour intégrer l'ancienne école Paul Martin Déménagement courant 2015 5 salles de volumes variables avec traitement acoustique au rez-de-chaussée Petite cour agréable pour créer des petits événements Présence d'une association musicale mauléonnaise</p>	<p><u>Site de Mauléon :</u> Locaux vétustes et insalubres à l'Ancienne Caisse d'Epargne Etre associé à la dénomination du site Besoin d'une signalétique CMBB</p>
<p><u>Site de Moncoutant :</u> 2 salles accessibles, de volumes variables Usage partagé avec une association musicale moncoutantaise</p>	<p><u>Site de Moncoutant :</u> Salles sans traitement acoustique ni hall d'accueil Problème de disponibilité des salles Réfléchir avec la Commune pour des locaux plus adaptés à l'enseignement musical (traitement acoustique, équipement à demeure, ...) Besoin d'une signalétique CMBB</p>

<u>Site de Nueil-Les-Aubiers :</u> Pôle musical complètement accessible avec 4 salles de cours de volumes variables et adaptés aux enseignements, parfaitement isolés sur le plan acoustique. Présence d'autres associations	<u>Site de Nueil-Les-Aubiers :</u> Besoin d'une signalétique CMBB
--	--

b) La vie sur les sites :

Il est à noter que nous sommes favorables à l'utilisation partagée des locaux avec d'autres associations musicales (harmonies, chorales, groupes de musiques actuelles...) afin de mieux se connaître, favoriser les croisements de public, susciter de l'émulation musicale et stimuler des partenariats.

FORCES	FAIBLESSES
<u>Site de Bressuire :</u> = le cœur du Conservatoire : <ul style="list-style-type: none"> - Centre administratif - Présence forte des enseignants et des élèves - Espaces annexes (bureau, tisanerie, parloir) - Petit espace de diffusion (salle Beethoven) - Autres associations culturelles 	<u>Site de Bressuire :</u> -Salle Beethoven moyennement adaptée pour accueillir des concerts
<u>Site d'Argenton Les Vallées :</u>	<u>Site d'Argenton Les Vallées :</u> Aucune vie Retravailler le lien avec la municipalité et les associations locales (Maison des Associations, La Colporteuse...)
<u>Site de Cerizay :</u> Un peu de vie grâce au lien tissé avec la Commune	<u>Site de Cerizay :</u> Poursuivre le lien avec le CSC
<u>Site de Mauléon :</u>	<u>Site de Mauléon :</u> Aucune vie Retravailler le lien avec la municipalité et les associations locales (CSC)
<u>Site de Moncoutant :</u>	<u>Site de Moncoutant :</u> Aucune vie Travailler le lien avec la municipalité et les associations locales
<u>Site de Nueil-Les-Aubiers :</u> Lieu de vie grâce à la présence du CSC au rez-de-chaussée qui joue un rôle d'accueil et de relais, et possibilité de lien avec le pôle numérique au dernier étage	<u>Site de Nueil-Les-Aubiers :</u>

II - H – Les outils pédagogiques au service de la pratique musicale :

a) La parthèque :

FORCES	FAIBLESSES
-Existence de l'outil : ressource très importante pour les enseignants	
- Temps de travail dédié (5 heures hebdomadaires) et qualité de l'accueil	
-Existence d'une ligne budgétaire minimale	
- Un espace agréable	
-Souplesse du fonctionnement et des horaires favorables pour les élèves	- Manque de visibilité principalement pour les élèves extérieurs - Difficulté d'accès dans le bâtiment (accueil de groupes et élèves extérieurs)
-Accompagnement par le Réseau de Lecture Publique sur la numérisation qui démarre	-Démarrage de la numérisation du catalogue
-Flux des documents qui passent par les enseignants	-Récupération des documents en fin d'année
	- Rapport à la photocopie

b) Le parc instrumental :

FORCES	FAIBLESSES
-Existence d'un service de location d'instruments qui favorise le démarrage instrumental pour les instruments les moins connus (57 instruments disponibles à la location) - Une partie du parc instrumental locatif dédié à des instruments rares (hautbois du Poitou)	-Etat vieillissant du parc locatif – envisager le renouvellement
- Des conventions de partenariat qui nous permettent d'utiliser de bons instruments sans investir (orgues, piano Cant'Amus...)	-Insuffisance du parc instrumental actuel (matériel milieu scolaire) ou absence (anches doubles, tuba, contrebasse...) pour répondre à la diversification des activités (périscolaire, parcours découverte...)-
- Petite source de recette	

c) Les supports du suivi pédagogique :

Les supports pour le suivi pédagogique des élèves sont de deux sortes :

- Le Carnet du musicien (cycle 1 – cycle 2), fruit d'un travail de concertation pédagogique mené en 2006 : cahier imprimé d'une vingtaine de pages donné à chaque élève et complété tout au fil de sa scolarité par les enseignants en concertation avec l'élève.
- Le logiciel de gestion de la scolarité : IMuse, logiciel professionnel acquis en 2011 dont sont dotés de nombreux conservatoires.

FORCES	FAIBLESSES
<u>Cahier du musicien :</u> -Véritable outil de suivi d'orientation des élèves, basés sur la concertation	<u>Cahier du musicien :</u> -Stock épuisé du livret imprimé - Utilité des 2 cahiers différents en fonction des cycles ?
<u>IMuse :</u> -Logiciel professionnel, -Dématérialisation du suivi, -Adaptation à la comptabilité publique	<u>IMuse :</u> - Des spécificités difficiles à intégrer dans le logiciel formaté « pour tous » -Une utilisation optimum ?

d) Autre parc matériel :

FORCES	FAIBLESSES
<p><u>Parc Régie :</u> -Un régisseur pour assurer le suivi - Renouvellement partiel du parc fin 2014</p>	<p><u>Parc Régie :</u> -Remplacement des enceintes volées - Equipement salle Beethoven - Besoins en praticables</p>
<p><u>Parc véhicules :</u> Arrivée fin 2014 : -un utilitaire pour le régisseur -un véhicule léger pour l'administration</p>	<p><u>Parc véhicules :</u> Besoins d'utilitaires type Express pour les musiciens-intervenants (jusqu'à 5600 km parcouru par un musicien-intervenant en 2014)</p>

PROJET D'ETABLISSEMENT 2014-2020

III - PRECONISATIONS ET PERSPECTIVES

Fort de ce diagnostic, nous pouvons affirmer que le Conservatoire de musique du Bocage Bressuirais répond bien au cahier des charges fixé par l'arrêté du 15 décembre 2006. Aussi, le Projet d'Etablissement 2014-2020 doit-il formuler les préconisations et perspectives pour conforter notre conservatoire dans sa dynamique culturelle innovante au service de son territoire.

III - A - Des enseignements renforcés et diversifiés au service du « Jouer ensemble » :

Fort de la qualité et de la cohérence de notre offre d'enseignement, nous chercherons à structurer toujours davantage nos propositions et à les diversifier au profit du « Jouer Ensemble », à la fois :

- pour les élèves : un moteur de motivation car c'est la pratique musicale qui doit amener vers le perfectionnement instrumental et non l'inverse,
 - pour le service : un outil d'animation du territoire,
- = former des musiciens investis sur leur territoire.

III-A-a-) Sur le plan pédagogique :

Ce souci de structuration et de diversification passe par :

√ Poursuivre et creuser la démarche d'apprentissage global :

- Approfondir nos formules d'un apprentissage global mêlant pratique collective (« jouer »), culture musicale (« comprendre » ce que l'on joue) et plaisir instrumental (« la raison pour laquelle on s'est inscrit »),
- Ancrer les pédagogies aussi bien dans l'écriture que l'oralité,
- Consolider les parcours existants en dominante FM (adéquation offre / demande) et clarifier notre rôle sur la préparation au Bac,
- Conforter les pratiques d'invention, création, improvisation, dans les parcours des élèves,

√ Renforcer la dynamique collective :

- A travers l'apprentissage instrumental en favorisant le regroupement d'élèves de même niveau : source d'émulation, plus de temps d'assimilation, diversification des approches pédagogiques, vie de classe plus intense...
- En préférant les pratiques collectives transversales et décloisonnées aux ensembles mono-instrumentaux,
- En rédigeant les objectifs pédagogiques des pratiques collectives dans le document « objectifs des études ».
- En fixant le cadre des prestations des pratiques collectives dans les objectifs des études.

√ Développer l'accompagnement instrumental au service de la transversalité :

- En chant : accompagnement des chœurs d'enfants et de la classe de chant,
- En musique ancienne, dédié à la basse continue,
- Auprès des élèves pianistes, pour favoriser le jeu collectif en musique de chambre, promouvoir des petites formations, initier à l'accompagnement.

√ Renforcer le lien avec le milieu scolaire :

- Développer d'autres orchestres à l'école et/ou au collège autour de couleurs déjà présentes au Conservatoire (musique ancienne, cordes, vent, voix, percussions, fabrication d'instruments...) et assurer la pérennité des 2 existants.
- Proposer une formule adaptée aux enfants ayant bénéficié d'un orchestre à l'école et motivés pour poursuivre,

- Imaginer d'autres formats d'interventions dans les écoles, se rapprochant de la résidence d'artistes, en respectant les commandes horaires des communes.

√ **Développer l'offre en Musiques Actuelles :**

- Structurer un parcours en travaillant les objectifs communs au département,
- Développer le rapport à la scène en s'appuyant sur la scène locale de musiques actuelles,
- Développer une offre en Musique Assistée par Ordinateur autour d'un espace dédié et équipé (station MAO),
- Equiper chaque site d'un poste MAO et également sous une forme mobile pour exploiter ce langage dans le cadre de l'EMMS,
- Proposer un travail sur les techniques du son en s'appuyant sur les compétences du régisseur,
- Se positionner sur l'accompagnement de groupes constitués,
- Accueillir des résidences d'artistes voire même sous forme de « parrainage » des élèves.
→ Toutes ces actions doivent être montées en concertation et complémentarité avec l'Association Boc'Hall.
→ Toutes ces actions favoriseront l'émergence de groupes locaux qui animeront les fêtes, bars, foyers de jeunes...

√ **Offrir un enseignement cohérent en musiques traditionnelles du cycle d'initiation au CEPI**

- Proposer un enseignement régulier en chant traditionnel,
- Relancer un atelier pour enfants en danse traditionnelle,
- Organiser un enseignement ponctuel en hautbois du Poitou,

√ **Conforter les Musiques Anciennes**

- Conforter l'ensemble de musique ancienne et les classes du département par la transversalité (accompagnement basse continue, ouverture clavecin...)
- Favoriser la diffusion de ces musiques dans les lieux patrimoniaux du Bocage,
- Créer un événement pérenne autour de ces musiques en s'appuyant sur l'expérience du Printemps du Luth (pédagogie / diffusion / mise en valeur du patrimoine)
- Mettre en place un parcours de découverte de ces instruments pour les éveils et/ou 1^{ère} année.

√ **Redynamiser les instruments à vent**

- S'appuyer sur la dynamique des pratiques associatives (Couak'Onjoue, union musicale de Moncoutant...) et tisser des liens avec eux sous forme de projets ponctuels communs avec artistes invités, pour donner à voir des orchestres conséquents et attirants
- Mettre en place un parcours de découverte de ces instruments pour les éveils et/ou 1^{ère} année.
- En s'appuyant sur des enseignants aux profils polyvalents et/ou en jouant la carte Nord-Deux-Sèvres pour les instruments « rares ».

√ **Redynamiser les cordes**

- Favoriser la création d'un orchestre symphonique à l'échelle Nord-Deux-Sèvres (évolution de l'actuel orchestre à cordes portés par les 3 conservatoires)
- Mettre en place un parcours de découverte de ces instruments pour les éveils et/ou 1^{ère} année.

√ **Consolider le département voix**

- Mettre en place un travail de technique vocale auprès des chorales

III-A-b-) Sur le plan artistique,

Ce souci de structuration et de diversification passe par une ouverture aux arts de la scène, c'est-à-dire former des artistes : des musiciens capables de s'exprimer publiquement et d'occuper l'espace scénique.

- Développer le rapport au mouvement :

Cette dimension a du sens à 2 niveaux :

1- sens esthétique : d'un côté, la danse comme une esthétique à part entière aux connections fortes avec le monde sonore ; de l'autre, la danse comme un outil pour ressentir le rythme.

2- sens culturel : les programmations Scènes de Territoire et Terre de Danses accordent la part belle à l'art du mouvement.

→ Favoriser sous forme de stage la dimension dansée dans les projets de la saison musicale,

→ Inclure la danse (traditionnelle, Renaissance...) dans les ateliers musicaux,

→ Ouvrir une pratique collective danse traditionnelle et/ou Renaissance pour les enfants.

- Développer l'expression sur scène : lien avec l'art dramatique

Cette dimension a du sens à 2 niveaux :

1- sens esthétique : mise en scène des projets de la saison musicale,

2- sens culturel : nombreuses ressources sur le territoire autour du Théâtre : (option Théâtre conventionnée avec la DRAC au Lycée Genevoix, de nombreuses pratiques en amateur sur le territoire, un festival amateur porté par Scènes de Territoire, des compagnies professionnelles,...)

→ Favoriser sous forme de stage la dimension théâtrale dans les projets de la saison musicale,

- Développer l'expression dans l'espace public : les musiques de rue

L'espace public offre au spectateur l'occasion d'aller vers la culture sans démarche particulière, c'est la culture qui surprend le spectateur dans la rue, s'impose à lui. Une des grandes traditions des musiques de rue sont les fanfares de rue, festives.

Cette dimension a du sens à 2 niveaux :

1- Sens esthétique : cette pratique artistique se situe à la croisée des chemins de nombreuses pratiques collectives du Conservatoire et accorde une part importante à la transmission par l'oralité.

2- Sens culturel : des liens seraient possibles avec de nombreuses pratiques associatives du territoire (bandas,...) et des événements (carnavals, fêtes, festivals...)

→ Organiser des stages à destination des enseignants intéressés pour conduire des pratiques collectives de rue (fonction, répertoire, instrumentarium, rapport à l'espace, déambulation...)

→ Puis ouvrir des pratiques collectives type « fanfares de rue ».

- Initier le lien avec les arts plastiques

A travers des projets ouverts croisant musiques et arts plastiques en lien avec les associations d'arts du territoire.

- Poursuivre la production de CD

Le travail d'enregistrement de disques sera privilégié à la fois comme exercice pédagogique en soi, comme production d'objet culturel valorisant nos activités et comme trace de la mémoire collective.

III – B – Au service de l'élargissement des publics :

√ **Élargir la base sociale du Conservatoire**

A l'inverse des politiques tarifaires extrêmement accessibles adoptées auprès des services Scènes de Territoire et Réseau de Lecture Publique, et par comparaison avec les Conservatoires voisins, il est constaté une politique tarifaire élevée au sein du Conservatoire, qui entraîne une fréquentation principalement par les catégories socio-professionnelles les plus élevées.

- Le cursus global avec 1 instrument pour un élève < 25 ans (soit l'entrée « de base » au Conservatoire) est 23% plus cher dans le Bocage qu'au sein de la Communauté d'Agglomération du Choletais et 38% plus cher qu'en Gâtine.
- Le même cursus pour adulte est 111% plus cher dans le Bocage qu'en Gâtine et 193% par rapport au Choletais.
- Les tarifs du Conservatoire Musique et Danse du Thouarsais sont basés sur les quotients familiaux.

Aussi, devant ce questionnement, il est proposé :

- De comparer les coûts avec d'autres pratiques (culturelles, sportives...)
- D'étudier l'impact de la mise en place des quotients familiaux par d'autres conservatoires sur l'« élargissement de leur base sociale »,
- D'étudier l'impact des aides spécifiques proposées par les communes
- Etudier si les quotients familiaux pourraient lever les freins sociologiques.

√ **Attirer le public adolescent via une offre en musiques actuelles**

→ Développer l'offre en Musiques Actuelles, avec la mise en place d'une station de Musique Assistée par Ordinateur, afin de toucher davantage le public adolescent

→ Structurer un partenariat en complémentarité avec l'Association Boc'hall pour favoriser l'émergence sur le territoire.

√ **Aller vers les publics empêchés**

Le Conservatoire dispose de compétences en interne pour être ressources vis-à-vis :

- Des personnes en situation de handicap,
- Des personnes âgées,
- De la petite enfance.

→ Développer des ateliers réguliers et actions vers ces publics,

→ Former les enseignants volontaires aux problématiques du handicap,

→ S'inscrire dans le réseau national « Charte musique et handicap ».

√ **Etre ressource pour les pratiques culturelles d'entreprise :**

Proposer des expériences de « chorales d'entreprise » à partir du personnel ressource du Conservatoire autour de valeurs d'écoute, de solidarité, de prise de confiance en soi, de dynamique d'équipe.

√ **Jouer un rôle sur l'apprentissage à la citoyenneté :**

Proposer la mise en place d'un « Conseil des jeunes » afin que la représentation des élèves de moins de 25 ans soit moins artificielle au Conseil d'Etablissement, que les attentes remontent plus facilement, qu'ils s'exercent au jeu de la représentation démocratique.

III – C – Pour assumer un rôle d'acteur culturel de qualité et de proximité :

√ La saison musicale, un espace d'expression de qualité

Les enseignements sont inscrits dans une démarche de pédagogie de projets, source de motivation et de plaisir, basée sur les rencontres artistiques. Cette pratique active favorise les apprentissages à travers des réalisations concrètes : concerts, spectacles, bals, veillées, stages, CD, sorties pédagogiques, voyages d'études... Toutes ces productions trouvent leur place à travers la saison qui constitue un espace d'expression pour amateurs et professionnels, quels que soient leurs niveaux. C'est pourquoi, la saison musicale accueille aussi les premiers pas des élèves à travers les « Premières scènes ».

→ Poursuivre le travail mené de longue date dans ce sens à travers des projets fédérateurs et transversaux,

→ Revisiter les « Premières scènes » pour en faire des moments conviviaux de partage et valorisant pour les élèves,

→ Inscrire les sorties pédagogiques et voyages d'études comme sources d'épanouissement et d'enrichissement - Adapter le règlement intérieur du Conservatoire à la législation sur les séjours de mineurs,

→ Poursuivre avec l'écriture et la création contemporaine via des partenariats favorisant l'accueil d'artistes et compositeurs en résidence.

→ Conforter les moyens de la saison sur les plans humain (coordination et régie) et financier.

√ Portée par une logique partenariale

La **logique partenariale** doit être poursuivie et toutes les opportunités pour tisser des liens hors les murs doivent être explorées. Les partenariats s'épanouiront prioritairement à travers la saison musicale et offriront l'opportunité de rencontrer de nouveaux publics.

Ainsi, des partenariats seront recherchés avec :

- Les associations de pratique musicale en amateur du territoire,
- Les centres socio-culturels,
- Les festivals qui jalonnent la vie du Bocage,
- Les réseaux musicaux spécifiques (UPCP-Métive, IFAC, Jazz, Boc'hall et Musiques actuelles...)
- Les établissements scolaires : écoles primaires publiques et privées, collèges et lycées du territoire,
- Les communes du territoire, leurs lieux de spectacles et leurs programmations.

Parallèlement, le **travail en réseau** sera poursuivi et amplifié avec :

- Le réseau Nord Deux-Sèvres : le conservatoire de musique communautaire du Thouarsais et l'école de musique communautaire de Parthenay-Gâtine :
 - afin de donner vie à des projets qui n'ont pas d'assise suffisante dans chaque structure et donner plus de visibilité à certains ensembles,
 - en jouant la complémentarité entre les établissements,
 - afin d'éviter la dispersion d'énergie pour les enseignants présents sur ces 3 établissements.
- Les conservatoires de musique de la Région Poitou-Charentes, dans le cadre de la concertation pédagogique pour le cursus CEPI.

De surcroît, une attention particulière sera consacrée à la **transversalité avec les services culturels de l'Agglomération** :

- Participation à des rencontres artistiques et résidences d'artistes en lien avec Scènes de Territoire, voire coproductions de spectacles,
- Lien avec le Réseau de Lecture Publique afin de valoriser les compétences, les lieux et fonds documentaires et de croiser les publics,

- Lien avec les musées de l'Agglomération (Bressuire, Mauléon) ainsi que La Tour Nivelles, musée-école.
- Le Parcours Educatif Artistique et Culturel, objet d'une convention triennale entre la DRAC, l'Inspection de l'Education Nationale et la communauté d'Agglomération, sera bien évidemment un outil de cette transversalité entre services.

√ **Avec un souci de proximité et d'irrigation du territoire**

→ La présence sur les 6 sites d'enseignement sera confortée à condition de réunir un seuil minimum d'élèves.

→ Poursuivre la diffusion hors les murs, au plus près des habitants du Bocage,

→ Favoriser la présence du Conservatoire dans des programmations existantes, qu'elles soient portées par l'Agglomération (Journées Européennes du Patrimoine, Festivals d'intérêt communautaire ...), les communes (Les Salés Sucrés de Cerizay, Carnaval de Bressuire...) et les associations du territoire (Festival Eclats de Voix...) en complément de nos propres événements.

III – D – Avec une adaptation cohérente des moyens :

√ **Sur le plan des ressources humaines :**

- Favoriser l'intégration des agents dès l'obtention des concours correspondant à leur spécialité,
- Se questionner sur la prise en compte du temps passé sur la route,
- Apporter une attention particulière vers les musiciens-intervenants en milieu scolaire, afin d'installer durablement une équipe,
- Réfléchir sur les postes libérés par des départs à la retraite afin de conforter les agents en place tout en assurant une offre musicale la plus large possible.
- Conforter le poste de régisseur indispensable au bon fonctionnement de l'établissement,
- Encourager la présence des enseignants en tant qu'artistes à part entière.
- Favoriser un plan de formation continue, indispensable au renouvellement et à l'adaptation aux évolutions des pédagogies et publics, à travers 3 formules :
 - 1) La formation individuelle auprès de collègues par l'inscription à tarif préférentiel en tant qu'élève de la structure, « se remettre en situation d'élève pour questionner ses propres méthodes de transmission »
 - 2) La formation individuelle auprès d'organismes agréés (CESMD, CNFPT...), sur des sujets spécifiques à chaque enseignant,
 - 3) La formation collective au sein de la structure pour constituer une dynamique d'équipe et créer une « culture commune ».

Sur le fond, les formations devront :

- Etre en phase avec les orientations du Projet d'Etablissement,
- Accompagner les enseignants à la diversification des formes d'enseignement,
- Apporter des contenus relatifs aux Sciences de l'Education, insuffisamment présentes dans les formations supérieures.
- Favoriser les transferts d'expériences, échanges de savoir-faire entre enseignants afin notamment que l'établissement ne soit pas appauvri par les départs à la retraite.
- Prévenir les risques auditifs aussi bien pour les enseignants que les élèves.

Le règlement intérieur devra déterminer les conditions d'accès aux formations.

√ **Sur le plan financier :**

Les moyens financiers seront maintenus dans un souci constant d'une gestion saine et soucieuse des deniers publics et de mutualisation avec les services de l'Agglomération lorsque c'est possible.

Un effort constant devra être fait sur le plan de l'investissement afin de maintenir des outils de travail en bon état de marche.

√ **Sur le plan technique :**

Les locaux :

- Une priorité de réhabilitation de locaux sera donnée sur Moncoutant, portée par la Commune et en partenariat avec les deux associations musicales locales.

La parthèque :

- La priorité sera donnée au catalogage numérique du fonds documentaire afin de le rendre accessible au plus vite à tous les habitants du Bocage.
- Une recherche de cohérence du fonds documentaire sera effectuée en lien avec le Réseau de Lecture Publique.

Le parc instrumental :

- L'acquisition d'un parc minimal pour tous les instruments rares sera recherchée ainsi que pour répondre à de nouvelles activités,
- Le renouvellement régulier du parc de location sera poursuivi.

Les outils pédagogiques :

- La poursuite du travail régulier de concertation en Conseil pédagogique et en Réunion de Département,
- La dématérialisation du carnet de suivi pédagogique sera mise en place via une extension du logiciel de scolarité aux familles,
- L'installation d'équipements multimédia dans les salles de cours selon les besoins (a minima un par site).

Autre parc matériel : régie / véhicules

- Le maintien du parc de régie en bon état de marche sera recherché,
- L'acquisition de véhicules de service pour les agents les plus concernés par les déplacements.

IV- Communication et Evaluation

Une fois validée politiquement, le Projet d'Etablissement fera l'objet d'une présentation aux partenaires institutionnels et associatifs de l'Etablissement.

Un envoi par courriel sera effectué auprès de tous les usagers et il sera en mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil d'Etablissement sera chargé, avec un relai d'information auprès de la Commission Culture, de l'évaluation du Projet d'Etablissement :

sur un plan quantitatif :

- Evolution des effectifs : usagers directs, indirects
- Nombre de spectateurs touchés
- Etat budgétaire
- Retombées dans la presse

sur un plan qualitatif :

- Irrigation du territoire
- Nature des partenariats tissés
- Diversité des publics touchés

IV- Déclinaison du Règlement intérieur et des Objectifs des études.

La mise à jour de ces deux documents règlementaires complémentaires doit être menée en concordance avec le futur Règlement Intérieur de la Communauté d'Agglomération et ce Projet d'Etablissement.

L'échéance de juin 2015 est fixée pour le toilettage du règlement intérieur à destination des usagers et décembre 2015 pour ce qui concerne les « Objectifs des études ».

Conclusion

Au terme de ce Projet d'Etablissement, et dans la continuité du chemin parcouru depuis sa création il y a 20 ans, le Conservatoire de Musique du Bocage Bressuirais sera conforté comme un acteur culturel incontournable du Bocage doté des moyens nécessaires à son bon fonctionnement, capable d'animer le territoire et de rayonner au-delà.

Par son approche globale de l'enseignement et ses pédagogies innovantes plaçant le « Jouer ensemble » au cœur de l'apprentissage et la mobilisation de son équipe, il aura contribué à former des musiciens citoyens autonomes dans leur pratique artistique, investis, qui porteront en eux des valeurs d'ouverture et de créativité.

Il aura également joué un rôle essentiel dans la construction du public car la pratique d'un art forme des spectateurs avertis.

Au-delà, il aura permis l'accessibilité de l'établissement à de nouveaux publics, relevant les défis que présente notre bassin de vie.